

CHARTRE D'ENGAGEMENT A L'AMAP « Les paniers d'Éric » pour une saison (du 1^{er} octobre au 30 septembre)

La charte d'engagement a pour objet de faciliter le bon fonctionnement de l'association (AMAP Fouras/Tonnay) en rappelant l'éthique de son projet, les droits et les devoirs des amapiens et des producteurs, membres de l'association, ainsi que les points d'organisation et d'administration évoqués dans les statuts.

- Appui à l'agriculture paysanne locale.
- Bonne qualité des produits grâce à des productions respectueuses de l'environnement (développement de la biodiversité, fertilité des sols, production sans engrais chimiques de synthèse ni pesticides, gestion économique de l'eau ...)
- Pas d'intermédiaires entre producteurs et amapiens, pas de produits achetés et revendus par les producteurs sans l'accord de ceux-ci.
- Encouragement à des relations humaines conviviales.

Engagements des " amapiens "

- Solidarité des amapiens avec les producteurs dans la pénurie comme dans l'abondance, et à l'occasion des aléas de production (intempéries, ravageurs, maladies...).
- Implication active des amapiens dans le fonctionnement de l'association : (Avance du règlement des paniers de la saison ' Amap' lors de l'adhésion à l'association, Présence aussi souvent que nécessaire, au cours de la saison pour la distribution des paniers.)
- Participation bénévole à quelques travaux sur le lieu de production (cueillette, plantation, désherbage, petits travaux ...).
- Engagement à récupérer son panier chaque semaine ou à le faire récupérer par une personne de son choix. En cas d'oubli, le panier pourra ne pas être remplacé ni remboursé.
- Participation à l'Assemblée Générale annuelle de l'association.

Engagements des producteurs partenaires

- Proposition de produits les plus variés possibles pour la composition des paniers ;
- Livraison des produits au jour et à l'heure dits.
- Information la plus rapide possible de leurs partenaires en cas de problèmes exceptionnels affectant la livraison ou la production.

– Disponibilité pour accueillir les amapiens sur les lieux de production et expliquer les activités.

– Prise en compte des remarques et des besoins de leurs partenaires. Dans le cas où une demande ne pourra être satisfaite, ils en donneront les raisons.

– Participation à l'Assemblée Générale annuelle de l'association.

LE COLLEGE SOLIDAIRE et LES COMMISSIONS :

Un collège de 15 membres au maximum élus lors de l'Assemblée Générale par les amapiens est chargé du fonctionnement de l'Amap. Les changements d'organisation sont décidés lors des Assemblées Générales.

Des commissions constituées d'amapiens volontaires sont créées selon les besoins, afin de faire vivre l'association et d'y associer le plus grand nombre possible d'amapiens.

Commission Trésorerie. Elle assure la collecte des chèques qui sont remis chaque mois ou chaque trimestre producteurs. Pour Fouras, Annie Lamand et Christiane Daniel. Pour Tonnay-Charente, Anne Pinoît.

Commission Distribution. Elle assure le suivi des plannings de distribution et suit la gestion des surplus. Pour Fouras, Anne RICHARD 06.82.41.43.61, Bernard Daniel, Régis Pasquet et pour Tonnay-Charente, Anne Pinoît 06 30 53 49 21.

Commission Aide au Jardin. Elle organise la participation obligatoire des amapiens aux différentes activités du jardin (plantation, désherbage, cueillette, petits travaux, gestion de l'eau...) qui pourront se terminer par un repas partagé entre amapiens et producteurs. Pour Fouras Claude Fichet et Christiane Daniel et pour Tonnay Anne Pinoît et Josselin Jacquard.

Fait à Fouras le 7 septembre 2017

Les membres du collège